

Mars 2012

## **Communiqué de presse**

En date du 17 novembre 2011, l'Association Pharmaceutique Luxembourgeoise (APL) a été fondée.

Sa vocation principale est de représenter et de défendre les intérêts de l'industrie pharmaceutique innovante au Grand-Duché de Luxembourg. Dans ce sens, l'APL entend favoriser une meilleure compréhension des évolutions auxquelles est confrontée l'industrie du médicament tout en cherchant des solutions conformes à l'intérêt général en concertation avec les autres partenaires de la santé.

L'APL est actuellement constituée de 25 membres (voir en bas de page) et représente ainsi presque 70 % du marché de l'industrie pharmaceutique innovante au Luxembourg.

L'un des principaux objectifs de l'APL est d'établir un partenariat dynamique et constructif avec le Ministère de la Santé et les principaux acteurs du secteur au Luxembourg afin de pérenniser un accès pour tous à des soins de qualité.

L'industrie pharmaceutique innovante a pour mission de répondre aux défis de la santé de demain. Ces défis sont liés à l'apparition de maladies nouvelles mais surtout au vieillissement de la population, avec ses maladies chroniques, cancer, maladie d'Alzheimer, etc. Ce n'est qu'en développant de meilleures approches thérapeutiques que l'on garantira des soins plus ciblés et donc plus efficaces. La voie du progrès et de l'innovation est la seule possible pour soulager les souffrances des patients mais également pour réduire les coûts de ces maladies et les rendre plus supportables financièrement pour l'ensemble de la Société. C'est pourquoi les membres de l'APL investissent une grande part de leurs revenus dans la recherche de nouveaux médicaments et sont toujours soucieux de diminuer la souffrance humaine.

Ainsi, afin de pouvoir servir la santé publique en général et chaque patient individuellement, l'industrie pharmaceutique innovante a donc besoin d'avoir accès au remboursement pour ses nouveaux médicaments à valeur thérapeutique ajoutée.

Un autre souci primordial de l'industrie pharmaceutique innovante est d'assurer à chaque patient un accès aux meilleurs médicaments disponibles sur le marché et ce, à des prix abordables. Dans ce sens, l'APL se prononce décidément contre la mise en place du principe de la substitution. Ce mécanisme introduit une santé publique à deux vitesses : ceux qui peuvent se permettre d'acheter les médicaments originaux à la pointe du développement et ceux qui sont tenus de se contenter des médicaments remboursés par la sécurité sociale. Et la substitution engendre des risques thérapeutiques majeurs pour le patient à long terme. Dans ce sens, la Grande-Bretagne, pays pionnier dans l'introduction de la substitution, vient de l'abolir intégralement pour des raisons de santé publique.

Par ailleurs, l'industrie pharmaceutique innovante réinvestit une partie de ses bénéfices dans le système de santé luxembourgeois et soutient le corps médical en contribuant à des formations continues spécifiques qui se déroulent au Luxembourg.

Quant à sa responsabilité morale et éthique, l'APL a soumis au Ministre de la Santé un code de déontologie propre au Luxembourg pour l'industrie pharmaceutique et espère pouvoir le finaliser en collaboration avec les autorités compétentes.

Enfin, l'industrie pharmaceutique innovante souhaite soutenir le Ministère de la Santé dans ses efforts à promouvoir une utilisation saine et raisonnée des médicaments en général et de certains médicaments, comme les antibiotiques, en particulier. Pour cela, l'Association Pharmaceutique Luxembourgeoise a proposé au Ministre de la Santé la mise en place d'un Fonds Santé, alimenté par l'industrie pharmaceutique, servant au financement de campagnes publiques afférentes.

L'APL est parfaitement consciente de la situation budgétaire actuelle et future du Luxembourg et partage donc la préoccupation du Ministère de la Santé à maintenir le bilan de la CNS en équilibre. Elle est cependant persuadée qu'un tel défi ne saurait être relevé qu'en coopération étroite avec les différents acteurs impliqués et en développant une approche spécifique au Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Les 25 membres de l'APL :*

*Abbott, Amgen, AstraZeneca Luxembourg, Baxter, Bayer, Biocodex, Boehringer Ingelheim, Celgene, Chiesi, Ferring, Gilead, GlaxoSmithKline, Janssen-Cilag, Johnson & Johnson Consumer, Merck, MSD Luxembourg, Mundipharma, Norgine, Novartis Pharma, Nycomed / Takeda, Pfizer Luxembourg, Roche, Sanofi Pasteur MSD, Thea Pharma, Will-Pharma Luxembourg.*